

ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE

Siège Social : 9 rue du Général Berton
86000 POITIERS

N° SIRET : 322 603 846 00054
Code APE : 9001Z

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE

Siège Social : 9 rue du Général Berton
86000 POITIERS

N° SIRET : 322 603 846 00054
Code APE : 9001Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, appliqués notamment pour ce qui concerne :

- le traitement comptable de subventions obtenues sur l'exercice ;
- la séparation des exercices en matière de charges et de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

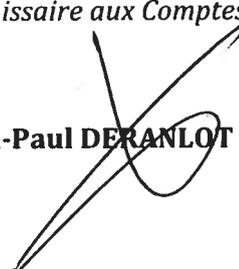
.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 12 juin 2024

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes

Jean-Paul DERANLOT



ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	439 649,76 €	403 453,42 €	36 196,34 €	42 136,39 €
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 651,52 €		1 651,52 €	1 651,52 €
Total I	441 301,28 €	403 453,42 €	37 847,86 €	43 787,91 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 573,34 €		21 573,34 €	63 490,00 €
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	228 000,00 €		228 000,00 €	228 000,00 €
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	514 786,18 €		514 786,18 €	548 098,45 €
Charges constatées d'avance	17 965,28 €		17 965,28 €	17 009,36 €
Total II	Total II 782 324,80 €		782 324,80 €	856 597,81 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 223 626,08 €	403 453,42 €	820 172,66 €	900 385,72 €

ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE

BILAN PASSIF DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	44 857,85 €	156 420,61 €
Autres	241 499,11 €	241 499,11 €
Report à nouveau	74 002,78 €	74 002,78 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-45 781,05 €	-111 562,76 €
Situation nette (sous total)	314 578,69 €	360 359,74 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	314 578,69 €	360 359,74 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	90 444,00 €	112 072,00 €
Provisions pour charges	81 388,00 €	99 788,00 €
Total III	171 832,00 €	211 860,00 €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	30 018,05 €	29 077,11 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	290 743,92 €	286 638,87 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 000,00 €	12 450,00 €
Total IV	333 761,97 €	328 165,98 €
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	820 172,66 €	900 385,72 €

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 950,00 €	550,00 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	236 869,97 €	335 941,33 €
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 585 000,00 €	1 547 608,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	16 000,00 €	22 000,00 €
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	0,00 €	2 484,66 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	41 580,95 €	24 454,90 €
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	659,79 €	88,36 €
Total I	1 882 060,71 €	1 933 127,25 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	368,00 €	346,62 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	291 220,13 €	435 494,26 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	47 676,00 €	47 186,60 €
Salaires et traitements	1 117 028,10 €	1 129 941,41 €
Charges sociales	446 461,49 €	391 271,53 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00 €	5 749,00 €
Dotations aux provisions	12 909,64 €	13 404,56 €
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	14 915,18 €	18 608,39 €
Total II	1 930 578,54 €	2 042 002,37 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-48 517,83 €	-108 875,12 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 846,08 €	984,99 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	5 846,08 €	984,99 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 571,25 €	2 350,24 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 571,25 €	2 350,24 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 274,83 €	-1 365,25 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-47 243,00 €	-110 240,37 €

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	91,05 €	1 130,71 €
Sur opérations en capital	1 615,48 €	1 593,36 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	1 706,53 €	2 724,07 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0,44 €	45,04 €
Sur opérations en capital	244,14 €	4 001,42 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	244,58 €	4 046,46 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 461,95 €	-1 322,39 €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 889 613,32 €	1 936 836,31 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 935 394,37 €	2 048 399,07 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-45 781,05 €	-111 562,76 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

**ASSOCIATION FONDATION FONDS DE DOTATION
«ORCHESTRE DE CHAMBRE NOUVELLE-AQUITAINE»**

«9 Rue du Général Berton BP 60422

86011 POITIERS CEDEX »

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule	1
2	Présentation de L'entité et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'entité	1
2.2	Faits significatifs	1
3	Règles et méthodes comptables	2
3.1	Principes comptables	2
3.2	Dérogations aux principes comptables	2
3.3	Evènements postérieurs à la clôture	2
3.4	Principales méthodes utilisées	2
3.4.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	2
3.4.2	Immobilisations financières.....	3
3.4.3	Créances et dettes.....	3
3.4.4	Provisions pour risques et charges.....	3
3.4.5	Indemnités de fin de carrière	3
3.4.6	Compte épargne temps	3
4	Informations relatives au bilan.....	4
4.1	Actif.....	4
4.1.1	Tableau des immobilisations	4
4.1.2	Tableau des amortissements.....	5
4.1.3	Tableau des dépréciations.....	5
4.1.4	Etat des créances	6
4.1.5	Détail des produits à recevoir	6
4.1.6	Détail des charges constatées d'avance	6
4.2	Passif.....	7
4.2.1	Variation des fonds propres.....	7
4.2.2	Réserve pour projet de l'entité.....	8
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges	9
4.2.4	Etat des dettes	10
4.2.5	Détail des produits constatés d'avance	11
5	Informations relatives au compte de résultat.....	11
5.1	Détail des financements publics	11
5.2	Charges et produits exceptionnels	11
6	Autres informations.....	12
6.1	Contributions volontaires en nature.....	12
6.2	Transactions effectuées avec des contreparties	12
6.3	Engagements hors bilan.....	12
6.3.1	Engagements financiers	12
6.3.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	12

6.4	Effectif moyen	13
6.5	Honoraires du commissaire aux comptes	13
6.6	Information sur les rémunérations des dirigeants	13

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 820 172.66 €
- Total du compte de résultat (*Produits*) 1 935 394.37 €
- Résultat de l'exercice (*Déficit*) 45 781.05 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

L'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine est une Association loi 1901 créé en 1981 qui organise et diffuse des Répétitions / Concerts / ainsi que des actions culturelles auprès de tous les publics (jeunes, personnes âgées, ...)

2.2 Faits significatifs

- *L'année 2023 a été une année avec une activité classique et des déplacements assez lointains dans la région Nouvelle Aquitaine (Brive, Mont de Marsan et Bordeaux).*
- *Elle a été marquée par du changement au niveau du personnel : le départ du régisseur Max Bertrand le 30 avril 2023 remplacé par Léo Bertrand,*

Et le tuilage pour le poste de Responsable administrative et financière en vue du départ de Patricia Aubert Martin le 31 janvier 2024.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Matériel d'orchestre	5 ou 10 ans
Aménagements divers	5 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Provisions pour risques et charges

- **Provisions d'un montant individuellement significatif**

Rappel 2020 : L'Association a bénéficié en 2020 d'indemnité de chômage partiel, il a été pris en compte un risque de reversement de 112K€ avec une reprise de 21 628 € en 2023 à la suite d'un remboursement de cotisations pour l'année 2021. Au 31/12/2023, il reste une provision de 90K€.

3.4.5 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 81 388 €

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- *Age de départ en retraite : 64 ans ou 62 ans (date individualisée)*
- *Rotation du personnel : 1%*
- *Espérance de vie : INSEE 2016-2018*
- *Taux de progression des salaires : 3%*
- *Taux d'actualisation : 3.20%*
- *Taux de charges sociales retenu : 60% pour les cadres et 45% pour les non-cadres*

3.4.6 Compte épargne temps

Un compte épargne temps a été mis en place en 2018.

Au 31/12/23--, il concerne 1 salariés pour 28 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés sont comptabilisés en dettes sociales, charges sociales et fiscales incluses et s'élèvent à 7 871.99€.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**4.1 Actif****4.1.1 Tableau des immobilisations**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains Constructions Installations techniques matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	265 033 169 819	6 970	2 172		265 033 174 617
TOTAL (II)	434 852	6 970	2 172		439 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	1 652				1 652
TOTAL (III)	1 652				1 652
TOTAL (I+II+III)	436 504	6 970	2 172		441 302

- **Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :**

En 2023 - Achat d'un ordinateur portable et changement de serveur - Poursuite des autres amortissements

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	234 338	6 955			241 293
Autres immobilisations corporelles	158 377	5 955	2 172		162 160
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	392 715	12 910	2 172		403 453
TOTAL (I+II+III)	392 715	12 910	2 172		403 453
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		12 910	2 172		
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 Tableau des dépréciations

NEANT

4.1.4 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 651,52		1 651,52
Créances clients	21 573,00	21 573,00	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	228 000,00	228 000,00	
Charges constatées d'avance	17 965,00	17 965,00	
TOTAL	269 189,52	267 538,00	1 651,52
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.5 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Solde Subvention Région Nouvelle Aquitaine	228 000,00
TOTAL	228 000,00

4.1.6 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges	Montants
ACPTÉ RAPIDE DU POITOU 24	1 698,00 €
CISION ARGUS ABO 24	1 948,76 €
LA POSTE ABO BP 24	178,56 €
ACPTÉ HÔTEL 24	440,40 €
MAIF COTISATIONS 2024	6 342,58 €
MINOLTA LOC COPIEUR 1ER TRIM 24	2 204,76 €
GRAND POITIERS ABO PARKING ND 24	1 980,00 €
GRAND POITIERS ABO PARKING TAP 24	605,00 €
MTI CONTRAT SERVICE 24	2 567,22 €
	17 965,28 €

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	156 420,61	-111 562,76			44 857,85
Autres	241 499,11				241 499,11
Report à nouveau	74 002,78				74 002,78
Excédent ou déficit de l'exercice	-111 562,76	111 562,76		45 781,05	-45 781,05
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	360 359,74			45 781,05	314 578,69
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II)	360 359,74			45 781,05	314 578,69
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière					
- exceptionnelle					

4.2.2 Réserve pour projet de l'entité

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet Troumée Nationle/Internationale	30 714,20		11 562,76		19 151,44
Projet Festivals	19 262,71				19 262,71
Projet Nabulio- Tournée	100 000,00		100 000,00		-
Projet Enregistrement & Tour	6 443,70				6 443,70
TOTAL	156 420,61	-	111 562,76	-	44 857,85

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	112 072,00		21 628,00	90 444,00
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	99 788,00		18 400,00	81 388,00
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	211 860,00		40 028,00	171 832,00
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation			40 028,00	
- financière				
- exceptionnelle				

4.2.4 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 968,00	1 968,00		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	290 744,00	290 744,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	13 000,00	13 000,00		
TOTAL	305 712,00	305 712,00		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Détail des Charges à Payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues SARL CLEAN86, Frais de Gaz/Eau, ACS Location, Lyreco, ...	29 050,05
-	
2) Personnel	
3) Organismes sociaux	226 358,05
4) Taxes dues sur les rémunérations	19 057,00
5) Dettes concernant les congés payés	45 325,87
6) Autres charges à payer	
TOTAL	319 790,97

4.2.5 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
MAIF	10 000,00
Sacem projet des mondes futurs 2024	3 000,00
TOTAL	13 000,00

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des financements publics

Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
					-
	791 000,00	794 000,00			1 585 000,00
					-
					-
					-
					-
-	-	-	-	-	-

5.2 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Divers (frais URSSAF - regul frais..)	244,58
TOTAL	244,58

Détail des produits	Montants
Divers (Régul Sarl Limonum, ...)	1 706,53
TOTAL	1 706,53

RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 461,95
------------------------------	-----------------

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

NEANT

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit part à moins d'un an part à plus d'un an et moins de 5 ans part à plus de cinq ans b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer) - crédit bail mobilier - crédit bail immobilier c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues b) réservation de lits	

6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garantie	Nature de la garantie	Montant

6.4 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5,50	
Non cadres	1,90	
Cadres Artistiques	0,70	
Artistes Musiciens - Intermittents	4,30	
TOTAL	12,40	-

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 7146.00 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 7146 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 60 171 €.